

Lisez attentivement les instructions avant de compléter votre demande
Une demande incomplète peut provoquer un retard dans le traitement de votre demande

Procédure de transfert de crédits

- Complétez la demande de transfert de crédits
- Soumettez le(s) **relevé(s) de notes officiel(s)*** pour le(s) cours requis
 - ***Les relevés de notes imprimés à partir du site Web d'un collège et les photocopies ne sont pas acceptés.**
 - *Les relevés de notes électroniques doivent être envoyés par courriel directement à transfertcredit@paie.ca par l'établissement d'enseignement postsecondaire ou une plateforme sécurisée.
 - L'Institut national de la paie (Institut) n'accepte pas les relevés de notes soumis par courrier électronique hors de l'extérieur de l'établissement d'enseignement
- Si un cours a **été suivi à l'extérieur du Canada**, une évaluation complète d'équivalence canadienne détaillée, **cours par cours doit être soumise. (Les relevés de notes internationaux ne sont pas évalués)**
- Les crédits sont transférés dans un délai de 6 à 8 semaines une fois que la trousse de demande complète est reçue
- Une fois que votre (vos) crédit(s) sont transféré(s), vous recevrez une confirmation par courriel
- Les reçus sont envoyés par courriel dans un délai de deux semaines après le transfert du (des) crédit(s)

Exigences des cours

Chaque cours soumis à l'Institut national de la paie à des fins de transfert de crédit doit :

- Être suivi dans un établissement d'enseignement canadien postsecondaire – **les formations de niveau secondaire et l'expérience de travail ne sont pas acceptées**
 - **Si le cours a été suivi à l'extérieur du Canada**, une évaluation complète **d'équivalence canadienne détaillée, cours par cours** doit être soumise. **(Les relevés de notes internationaux ne sont pas évalués)**
- Correspondre exactement à la description des exigences du cours obligatoire des programmes d'accréditation
- Être d'une durée d'au moins 30 heures
- Avoir une évaluation finale d'au moins 20 %
- Présenter une note **finale d'au moins 65 %**
- Ont été suivis au cours des **20 dernières années pour les cours de S.C.P/PPQ**
- Ont été suivis au cours des **10 dernières années pour des cours de G.A.P**

Admissibilité des cours

Pour déterminer si un cours est admissible au transfert de crédit pour nos programmes d'accréditation, consultez la base de données des collèges et universités

Si le cours **ne figure pas sur la liste du site Web de l'Institut**, cela signifie qu'il n'est actuellement pas reconnu comme étant admissible au transfert de crédits.

Afin de faire évaluer un cours :

- Obtenez ET comparez la description du cours (issue par l'établissement d'enseignement offrant le cours) avec les critères d'admissibilité d'un cours disponibles sur le site Web de l'Institut.
 - La description du cours doit comprendre : le titre du cours, son numéro, la matière, sa durée, l'année où le cours a été offert et la méthode d'évaluation.
- Si la description du cours correspond aux critères d'admissibilité du cours de l'Institut, ce cours peut faire l'objet d'un transfert de crédit.
- Si le cours que vous avez suivi n'est plus offert, l'établissement d'enseignement peut être en mesure de vous fournir une lettre d'accusé-réception et la description du cours de remplacement offert actuellement.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- * Pour pouvoir faire reconnaître des crédits, il faut d'abord réussir le cours « Législation sur la conformité de la paie » ou « Conformité de la paie du Québec 1 » .
- * Afin de transférer des crédits vers les programmes d'accréditation de l'Institut national de la paie, vous devez joindre le(s) **relevé(s) de notes original(aux)**. Si un cours a été suivi à l'extérieur du Canada, **une évaluation complète d'équivalence canadienne détaillée, cours par cours** doit être soumise. **(Les relevés de notes internationaux ne sont pas évalués)**
- * Les relevés de notes imprimés à partir du site Web d'un collège et les photocopies **ne sont pas acceptés.**
- * Si le nom sur votre relevé de notes et différent du nom figurant dans les dossiers de l'Institut, veuillez joindre à votre demande une preuve du changement de nom (par ex. permis de conduire).
- * Si vous souhaitez que le(s) relevé(s) de notes vous soient renvoyé(s), veuillez joindre à votre demande **une enveloppe affranchie portant votre adresse**. Une fois la demande traitée, les relevés de note sont stockés sur un site externe.

IMPORTANT :

Lisez attentivement les instructions avant de compléter votre demande.
Les demandes incomplètes **provoqueront un retard dans le traitement de votre transfert de crédit(s).**

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

No. de l'INP :

Prénom :

Nom de famille :

ADRESSE PROFESSIONNELLE (aucune case postale)

Nom de l'organisation :

Titre :

Adresse :

Ville : Province :

Code postal :

Tél. : Poste :

Courriel :

ADRESSE DU DOMICILE (aucune case postale)

Adresse :

Ville : Province :

Code postal :

Tél. :

Cellulaire :

Courriel :

Adresse de correspondance préférée : Bureau Domicile

N.B. Chaque cours ci-dessous représente 1 crédit d'accréditation

FRAIS PAR CRÉDIT : 50,00 \$ + taxes

Province	TPS	TVH	TVQ	Cost per credit including taxes*
AB, BC, MB, NT, NU, SK, YT	5 %			52,50 \$
ON		13 %		56,50 \$
NB, NL, NS, PE		15 %		57,50 \$
QC	5 %		9,975 %	57,49 \$

Nombre de crédit d'accréditation x *Frais par crédit = \$

PAIEMENT (Veuillez sélectionner une option)

MONTANT JOINT : _____

Chèque Mandat postal

Payable à : Institut national de la paie

Carte de crédit (Visa MC AMEX) ***Les cartes Débit/Crédit ne sont pas acceptées**

No. de carte de crédit :

Date de fin de validité : MM AA

Nom du titulaire de la carte :

Signature titulaire de la carte : **

****Signature requise**

GST/HST # R100769918 - QST # 1013458720

**Poste à : L'Institut national de la paie
250, rue Bloor Est, bureau 1600 Toronto (Ontario) M4W 1E6**

Chèques sans provision : Des frais de 25 \$ s'appliqueront sur tout chèque sans provision ou toute opposition. L'Institut ne fournira aucun autre service avant la réception du paiement des frais pour chèque sans provision.

Politique régissant la protection de la vie privée :

Nous ne divulguons aucun renseignement personnel à de tierces parties. Lisez la version intégrale de notre [Politique de protection de la vie privée](#).

Vous recevrez toutes les communications de l'Institut que vous avez choisies dans vos préférences d'inscription sous l'onglet [Mon profil](#) à l'adresse [paie.ca](#).

SPÉCIALISTE EN CONFORMITÉ DE LA PAIE (S.C.P) OU PROFESSIONNEL DE LA PAIE DU QUÉBEC (PPQ)

Crédit d'accréditation	Code du cours	Titre du cours	Collège/Université
Introduction à la comptabilité			

GESTIONNAIRE ACCRÉDITÉ DE LA PAIE (G.A.P)

Crédit d'accréditation	Code du cours	Titre du cours	Collège/Université
Comptabilité de gestion			
Gestion du comportement organisationnel			
Gestion de la rémunération et des avantages sociaux			